



HABILITATION ELECTRIQUE DE NIVEAU - B1-B2

L'habilitation électrique est une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Elle nécessite une formation préalable (Articles R.4544-9 et 10 du Code du Travail). Le titre d'habilitation est délivré par l'employeur en se basant sur l'avis du formateur.

Les niveaux d'habilitation B1-B2 s'adressent aux électriciens assurant des travaux en basse tension sur des installations électriques ou au voisinage.

Le niveau B1 concerne les exécutants intervenant pour des opérations de création, modification d'une installation, remplacement de coffret et d'armoire électriques. Alors que le niveau B2 concerne les chargés de travaux amenés à baliser la zone de travail et vérifier la bonne exécution des travaux.

Durée de la formation :

- Formation initiale : 21 heures sur 3 jours
- Formation continue : 14 heures sur 2 jours

Effectif :

- 3 à 10 personnes par session

Public :

- Personnel électricien en charge d'exécuter des travaux hors tension et chargé de travaux sur des ouvrages électriques basse tension.

Prérequis :

- Comprendre et parler le français.
- Posséder des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

CONTACT :

France Prévention Secourisme
9 rue Denis Papin - 95280 JOUY-LE-MOUTIER
France MARQUE - Gérante
06 27 22 65 58 / france@fps95.com

OBJECTIFS DE LA FORMATION



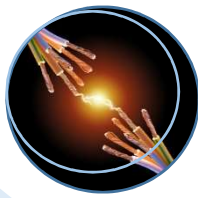
L'objectif de la formation est de permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité de la publication UTE C18-510 lors des travaux électriques sur les ouvrages électriques basse tension et les situations propres à leurs établissements.

COMPETENCES DEVELOPPEES



A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Enoncer les dangers de l'électricité
- Définir les limites des opérations d'ordre électrique en présence de pièces nues sous tension
- Mettre en œuvre les mesures de protection
- Assurer la direction de travaux pour les chargés



CONTENU



Réglementation :

- Art. R4544-9 et 10 CT
- Norme UTE C18-510

Méthodes pédagogiques :

- Exposé et échanges puis travaux pratiques

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur, valises pour simulation avec équipements et accessoires électriques, outils sécurisés, équipements de protection individuelle contre le risque électrique, affichages divers...

Encadrement :

- Formateur en habilitation électrique.

Evaluation :

- Epreuve théorique sur les savoirs sous forme de questionnaires (15 questions au minimum pour le B1 et 20 pour le B2)
- Epreuve pratique sur le savoir-faire avec 2 mises en situation minimum en B1 et en B2

Attribution finale :

- Attestation de formation et de présence
- Attestation de présence
- Rapport de formation
- Avis du formateur remis pour chaque stagiaire permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.

Renouvellement :

Tous les 3 ans selon la norme UTE C 18-510.

CONTACT :

France Prévention Secourisme
9 rue Denis Papin - 95280 JOUY-LE-MOUTIER
France MARQUE - Gérante
06 27 22 65 58 / france@fps95.com

- Les **effets** du courant électrique sur le corps humain
- Les **accidents** électriques (contact direct, indirect, court-circuit)
- Le classement des **installations**
- Les **règles de sécurité** découlant des dangers du courant électrique
- Les personnes **intervenantes**
- Les **ouvrages** électriques
- Les **opérations** d'ordre électrique
- Les **zones d'environnement**
- Les **documents** relatifs à une intervention
- Les fonctions de l'appareillage, l'usage des **plans** et des **schémas**, l'intérêt des verrouillages et inter verrouillages
- L'incidence de la conception des **équipements** sur la sécurité du personnel
- Les **opérations** en basse tension :
 - ✓ **Travaux Hors tension en BT :**
 - La consignation et déconsignation en BT
 - Les missions du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant
 - ✓ **Travaux au voisinage de pièces nues sous tension BT**
 - L'évaluation des risques
 - Les procédures à mettre en œuvre
 - Les missions du surveillant de sécurité électrique
 - ✓ **Intervention en BT**
 - Les interventions de dépannage et de connexion
 - Le remplacement de fusibles, lampes, et accessoires d'appareils d'éclairage
 - Les opérations d'entretien avec présence de tension
- La sécurité lors des opérations de **mesurage**
- Les **appareils** électriques amovibles et portatifs à main
- La conduite à tenir en cas d'**accident** d'origine électrique (premiers secours, incendie...)

Pratique : Travaux pratiques sur installations BT